



Chantage au salaire de la part de mon patron

Par amddudu, le 28/03/2009 à 17:33

bonjour,

Je suis employé en CDI dans un groupement d'employeur.
Je travaille donc à temps partagé dans deux entreprises de la filière végétale.

Ayant donc facilement accès à divers plants, il m'arrive parfois de prendre des commandes de mes proches, et de les transmettre à l'entreprise concernée. Jusqu'à tout est normal.

Le problème est que malheureusement, la dernière commande que j'ai transmise de la sorte se trouve impayée (refus de chèque).

La commande n'a pas été prise dans mon nom, le chèque provient de la personne qui a passé commande.

Cependant, le directeur de mon groupement d'employeur, me met la pression depuis quelques semaines, en me demandant de régler cette facture.

Puis hier soir je tombe sur un message sur ma boîte vocale.

Ce message est de mon directeur qui me dit que comme la situation n'a pas évolué, ma prochaine paie ne sera pas effectuée comme d'ordinaire par virement, mais par chèque en échange du règlement de la dite facture.

Que puis-je faire, mon employeur a-t-il vraiment le droit de procéder ainsi?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **28/03/2009** à **20:22**

bonsoir,

[fluo]Que puis je faire, mon employeur a t il vraiment le droit de procédé ainsi?
[/fluo]

non bien sur qu'il n'a pas le droit mais vous devez vous en doutez !!!!!!!!!!!!!!!

que faire ? si il ponctionne votre salaire, direction prud'hommes !!!!!!!!!!!!!!!